



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 37 / 2023
DU 31 MAI 2023

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE – PÉRIODE ESTIVALE 2023 – AIRE DE PETIT PASSAGE

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage de l'Églanière à Saint-Berthevin, de la Gaufrie à Laval et du Pré-de-Guette à Changé,

Que, pour des raisons de sécurité, les terrains doivent être fermés aux usagers pendant toute la durée des travaux,

Qu'en prévision des fortes chaleurs, il convient de mettre à disposition des familles l'Aire de Petit Passage (APP), située chemin des Faluères à Laval,

ARRÊTE

Article 1er

L'Aire de Petit Passage (APP) située chemin des Faluères à Laval sera ouverte aux usagers :

du lundi 10 juillet à 12 h 00 au 31 août 2023 à 14 h 00.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu par les services communautaires.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président,

Signé : Florian Bercault